

AN 2015
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 7 juillet 2015 à 19H30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, Mme VETIZOU Stéphanie, M. MOURET Serge, M. BESSOULE Christophe (maire et adjoints – e), Mme BERGEON Albine, M. CHRETIEN Pierre-Louis, M. DEBONNAIRE Bruno, M. DELAGE Christophe, M. DUCAILLOU André, Mme GAGNANT Véronique, M. GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette (Conseillers –ères Municipaux – pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M.CORET Emmanuel (représentée par M. THALAMY Bernard).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : Mme Fabienne GOURSEROL

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Madame Stéphanie VETIZOU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.
- 01 – ADIL : cotisation 2015
- 02 – BUDGET : admission en non valeur
- 03 – BUDGET : subvention 2015 pour l'association « l'Or du Temps »
- 04 – TENNIS : convention d'utilisation du terrain de tennis
- 05 – FOYER DE LA MARE : contrat de location

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

01 – ADIL

COTISATION 2015

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Vienne) s'est réunie en

7 juillet 2015

Assemblée Générale le 24 juin dernier, pour voter leur budget prévisionnel 2015.

La cotisation pour la commune d'Aureil s'élève à 0.1331 €/habitant.
Il vous est demandé de vous prononcer sur le montant annoncé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE d'attribuer à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Vienne), la somme de 0.1331 €/habitant, soit :

985 habitants x 0.1331 = 131.11 €

PRECISE que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2015.

02 – BUDGET

ADMISSION EN NON VALEUR

Le maire indique au Conseil Municipal que malgré les diligences et poursuites réglementaires, la Trésorerie Limoges Banlieue n'a pu encaisser les titres de recette émis à l'encontre d'une famille :

Pour un montant de : 70.50 €

Le maire demande au conseil municipal de statuer sur la demande de la Trésorerie et propose de passer en non valeur le montant de 70.50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE de passer en non valeur le montant de 70.50 €
PRECISE que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2015.
AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

03 – BUDGET

SUBVENTION 2015 POUR L'ASSOCIATION L'OR DU TEMPS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le bilan de l'Association d'Or du Temps,
Vu le budget prévisionnel de l'Association l'Or du Temps
Vu la demande écrite du Président de l'Association l'Or du Temps
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer la somme de 150.00 € pour l'année 2015.
PRECISE que ce montant est inscrit au budget primitif 2015.

04 – TENNIS

CONVENTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS

Le maire rappelle que pour réglementer l'organisation et l'utilisation du terrain de tennis, il est souhaitable d'établir une convention avec l'Association « Aureil Tennis Club ».

Lecture faite de la convention,
LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

05 – FOYER DE LA MARE

CONTRAT DE LOCATION

Le maire rappelle que pour règlementer l'utilisation du Foyer de la Mare, il est souhaitable d'établir un contrat de location qui sera signé par le locataire du lieu lors de la réservation.

Lecture faite du contrat de location,
LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE les termes du contrat de location ci-annexé à la présente délibération.

AUTORISE le maire à signer ledit contrat de location.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h10

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		DEBONNAIRE Bruno	
VETIZOU Stéphanie	SECRETAIRE	DELAGE Christophe	
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
BESSOULE Christophe		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine		GOTTE Joël	
CHRETIEN Pierre-Louis		GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CORET Emmanuel	EXCUSE	NOUHAUD Colette	